

## CONCEPTION D'UN SYSTEME D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

**Il est important pour le particulier de veiller à l'application des règles de construction afin d'avoir une installation qui fonctionne correctement, d'augmenter sa durée de vie et d'éviter les nuisances.**

### • Les matériaux, sable et gravier

- ✚ **IMPORTANT** : Tous les matériaux utilisés doivent être propres et lavés si nécessaire. Un filtre à sable réalisé avec des matériaux non lavés aura une durée de vie fortement diminuée en raison de colmatages précoces.
- ✚ Il est impératif d'utiliser des matériaux de granulométrie adéquate, 10-40 mm pour le gravier et 0.25-0.6 mm pour le sable. Le calcaire, trop soluble est interdit.

### • Les canalisations

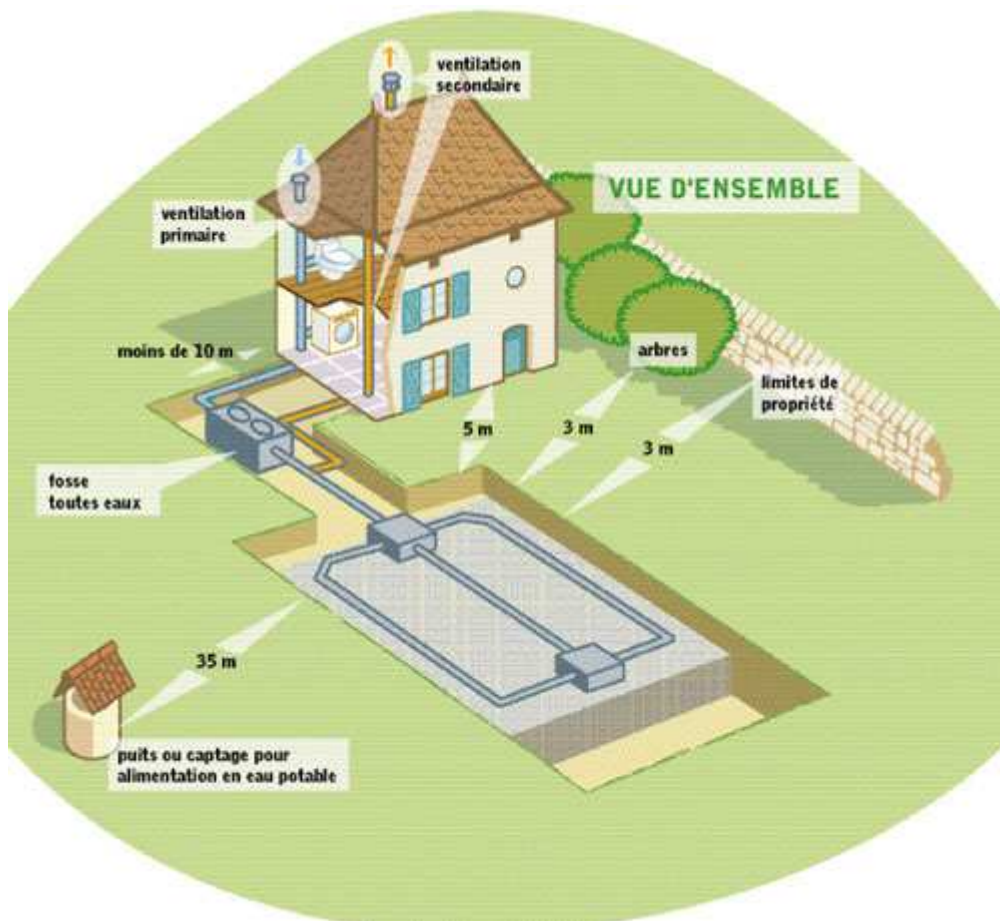
- ✚ Elles doivent avoir un diamètre au moins égal à 100 mm et avoir un comportement rigide. Les tuyaux souples ou de drainage agricole sont interdits.
- ✚ La conduite d'amenée des effluents domestiques vers la fosse septique toutes eaux (FSTE) aura une pente comprise entre 2 % minimum et 4 % maximum. Cette canalisation doit être équipée d'une boîte ou regard permettant le curage.
- ✚ La canalisation provenant de la FSTE doit respecter, d'amont en aval, une pente minimale de 0.5 % afin de faciliter l'écoulement.
- ✚ Les tuyaux d'épandages et de collectes du système de traitement comprennent des orifices qui doivent être orientés vers le bas

et auront une section minimale telle qu'elle permettra le passage d'une tige circulaire de 5 mm de diamètre, mais pas le passage des graviers. Si les orifices sont circulaires, ils auront un diamètre minimal de 8 mm. L'espacement des orifices sera de 10 à 30 cm. La pente de ces canalisations peut aller jusqu'à 1 %.

- ✚ Il ne doit pas y avoir de contre-pente, et les pentes doivent être suffisantes à l'écoulement des effluents.
- ✚ La canalisation du tuyau d'évacuation des eaux traitées, le cas échéant, justifie d'une pente de 0.5 % minimum.
- ✚ Aucune canalisation ne doit reposer sur le sol en place, un lit de sable de 0.1 m est impératif.
- ✚ Aucune charge lourde ne doit transiter sur les canalisations.

### • La ventilation

- ✚ La ventilation est l'un des éléments les plus importants de la filière d'assainissement et doit être correctement conçue afin d'optimiser le fonctionnement du système d'assainissement, de prolonger sa durée de vie en évitant les colmatages et la corrosion et d'éviter les mauvaises odeurs.
- ✚ La fosse toutes eaux doit disposer d'une entrée d'air (prolongation de la colonne de chute de eaux usées sur le toit) et d'une sortie d'air piquée en aval de la fosse toutes eaux, prolongée au dessus du faitage et munie d'un extracteur éolien.
- ✚ La ventilation doit être conçue en diamètre 100 mm.



Pour toute conception des filières autres que les filières de traitement par le sol (filières compactes, filtres plantés, filière à zéolithe et micro-stations) il faut se référer aux prescriptions des fabricants et des guides d'installations référencés par les agréments ministériels.

Ces listes sont disponibles et mises à jour sur le site internet du ministère de l'Ecologie et du Développement durable et de l'Energie à l'adresse suivante :

<http://www.assainissement-non-collectif.developpement-durable.gouv.fr/>